

Année scolaire : 2020/2021

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS EN ELEMENTAIRE
NIVEAU CM2**

**Cette autorisation est à remettre obligatoirement au service des Affaires Périscolaires
au plus tard 8 jours avant la date d'effet (direction.afsp@ville-lhay94.fr)
A défaut, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le centre après les temps périscolaires**

Je soussigné(e)

.....
responsable légal de l'enfant :

l'autorise à quitter :

- L'Accueil de Loisirs du Mercredi, lieu :
- à 13h30, après le repas
 - à partir de 15h00, sans retour possible pour pratiquer une activité extérieure :
 - Conservatoire à Rayonnement Départemental site de L'Haÿ-les-Roses
 - AFDCCS
 - CAL
 - AVARA
 - à compter de 17h
- Les temps périscolaires, lieu :
- l'accueil du soir à compter de 17h00
- L'Accueil de Loisirs des vacances scolaires, lieu :
- à compter de 17h

Je suis informé(e) que dès la sortie du centre de loisirs, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

N° de téléphone en cas d'urgence :

Je certifie en outre que mon enfant bénéficie d'une assurance « responsabilité civile ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Le Lu et approuvé
Signature

AUTORISATION ACCORDEE LE :

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires